



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 5 novembre 2012, tenue immédiatement après la séance ordinaire de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19h30, soit à 19h43.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme la mairesse Déborah Bélanger.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 20h20. M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement est présent jusqu'à 20h25.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h43.

401/05-11-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en ajournant les items suivants au mardi 20 novembre 2012 à 19h30 :

- D.2 Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat*
- D.3 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux*
- D.4 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 octobre 2012
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 1^{er} novembre 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40006

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2012
2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012
3. Déclaration des dépenses 2012 sur le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »
4. Approbation du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

C Gestion administrative

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
2. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération
3. Date d'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2013 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015
4. Dates des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2013
5. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge durant la période des Fêtes
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Embauche de personnel
8. Mouvement de personnel
9. Mouvement de personnel
10. Autorisation de participation à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme
11. Autorisation de participation au dévoilement officiel de la 7^e édition des Fleurons du Québec

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-06: Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Approbation de l'addenda numéro 1 du 1^{er} novembre 2012
2. Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat - *ajourné*
3. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux - *ajourné*
4. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire - *ajourné*
5. Visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Octroi de contrat
6. Appel d'offres public numéro 2012-01 : Conciergerie d'édifices municipaux pour une partie des années 2012, 2013 et 2014 : Modification à la résolution numéro 258/03-07-12

E Avis de motion

1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Approbation de l'accord du Service d'entraide de protection contre les incendies entre la Ville de Rivière-Rouge et l'Établissement La Macaza
2. Modification des termes de l'entente en incendie avec la Municipalité de L'Ascension pour le secteur du lac McCaskill

H Transport routier

1. Déneigement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour l'année 2012-2013
2. Approbation de l'entente pour le déneigement d'une partie du chemin du Lac-Lanthier Est et d'une partie du chemin du Tour-du-Lac-Blanc
3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013 : Subvention de 54 000,00 \$
4. Reconduction de l'entente avec le Transport collectif intermunicipal des Laurentides (TCIL)

I Hygiène du milieu

1. Adoption du budget 2013 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de modification au Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées concernant la fréquence de vidange des fosses septiques : Appui à la Municipalité de L'Ascension
2. Mandat à une firme d'avocats
3. Mandat à une firme d'avocats : Modification à la résolution numéro 314/06-08-12
4. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2013 (ventes de garage)
5. Mandat à une firme d'avocats : Modification à la résolution numéro 186/07-05-12

K Loisirs et culture

1. Demande d'aide financière pour « Opération Nez rouge »

L Divers

1. Demande pour l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

402/05-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

403/05-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 10 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 octobre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 10 octobre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

404/05-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 1^{er} NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 1^{er} novembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 1^{er} novembre 2012 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard, M. Michel Robidoux et M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 20h20.



No de résolution
ou annotation

405/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40006

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie des lots 32 et 32-1 rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, sur le chemin Francisco, matricule 0339-21-3535;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la régularisation de l'implantation du bâtiment principal à 156 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul minimale avant de 200 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un permis avait déjà été émis en 2011 en fonction d'une marge de recul minimale avant de 100 mètres conformément à l'ancienne réglementation en vigueur, mais que le permis fut révoqué;

CONSIDÉRANT qu'un test de sol a été effectué dernièrement pour la réalisation ultérieure de son système sanitaire conformément au Q.2, r-22;

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les orientations du récent plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure numéro 2012-40006 et de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 156 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul minimale avant de 200 mètres, conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

406/05-11-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes d'octobre 2012 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Salaires (ch. # 21354 à 21814) :	206 109,09 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres)	79 281,56 \$
Comptes courants (ch. # 130355 à 130604) :	649 823,56 \$
Total :	935 214,21 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2012

Les états comparatifs au 30 septembre 2012 sont déposés tels que préparés par la trésorière, Mme Nicole Bouffard.

407/05-11-12

DÉCLARATION DES DÉPENSES 2012 SUR LE PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord - section de la Ville de Rivière-Rouge fait partie de la Route Verte no. 2;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, finance 1 500,00 \$ du kilomètre pour le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration de dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'Annexe « Déclaration des dépenses - été 2012 - Parc linéaire Le P'tit Train du Nord ».

ADOPTÉE

Note : M. Jean-Louis Boileau quitte la séance. Il est 20h25.



No de résolution
ou annotation

408/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, le tout tel que présenté le 14 septembre 2012 par la Société d'Habitation du Québec.

D'approuver la contribution supplémentaire de 605,00 \$ de la Ville de Rivière-Rouge se rapportant à ce budget révisé 2012.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

Mme Déborah Bélanger, mairesse
M. Normand Girouard, conseiller
M. Normand Gravel, conseiller
M. Denis Lacasse, conseiller
M. Yves Sigouin, conseiller
M. André Tremblay, conseiller.

409/05-11-12

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION

La mairesse, Mme Déborah Bélanger, livre son rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération.

Chères Riverougeoises
et chers Riverougeois,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Derniers états financiers au 31 décembre 2011

Les états financiers 2011 ont été vérifiés par M. Daniel Tétreault, comptable agréé. Les auditeurs n'ont émis aucune restriction et indiquent que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale) indique un surplus de 189 290 \$. Des revenus plus élevés sont à la source de ce résultat, notamment en redevances de collecte sélective et en taxation complémentaire.

Suite à ce résultat, le surplus accumulé non affecté s'établit au 31 décembre 2011 à 541 019 \$. De ce surplus, une partie importante est réservée pour l'exercice financier 2012 afin de maintenir l'effort fiscal des contribuables à un niveau raisonnable et un montant supplémentaire de 70 000 \$ fut affecté à la réfection du chemin du Lac-Marsan Ouest.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge, un surplus de 64 875 \$ fut réalisé pendant l'exercice financier 2011, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à 106 766 \$.

Derniers programmes triennaux d'immobilisations

De façon non exhaustive, les acquisitions ou les projets suivants ont été réalisés :

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- ❖ Caméra thermique
- ❖ Pompes à pression
- ❖ Réfection de la piscine municipale;

Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- ❖ Adoption d'un règlement favorisant le développement résidentiel
- ❖ Création d'un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
- ❖ Réfection du chemin du Lac-Marsan Ouest
- ❖ Réalisation d'un sondage de satisfaction des citoyennes/citoyens
- ❖ Ouverture de la maison des jeunes dans le secteur Sainte-Véronique
- ❖ Programmation annuelle au centre d'exposition de la gare
- ❖ Poursuite du dossier d'une nouvelle école secondaire
- ❖ Première Ville Verte des Hautes-Laurentides (début de la mise en œuvre du Plan Vert)
- ❖ Entente de partenariat avec Plein Air Haute-Rouge pour le Club Les 6 cantons.

Dans les autres réalisations, notons entre autres de nouveaux modules de jeux dans le secteur Sainte-Véronique, la publication d'un calendrier municipal et une étude pour l'agrandissement du camping au niveau de la montagne.

Indications préliminaires pour l'exercice 2012

De façon prudente, nous pouvons anticiper de terminer l'exercice financier 2012 au niveau de la Ville et de l'Agglomération avec de légers surplus.

Rémunération et allocations de dépenses

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit. Pour 2012, celles-ci se détaillent comme suit :

		<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	par année	41 477.00 \$	15 310.00 \$
Conseiller :	par année	12 619.00 \$	6 310.00 \$
Maire suppléant :	par mois	350.50 \$	175.25 \$

Provenant des organismes mandataires ou supramunicipaux (mensuellement ou par réunion)

<u>Organismes</u>	<u>Fonction / comité</u>	<u>Jeton de présence</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
<i>Maire</i>				
MRC d'Antoine-Labelle	Préfet suppléant		773.90 \$	
	Conseil d'administration	148.40 \$		
	Conseil des maires	237.44 \$		
Conférence régionale des élus (CRÉ)		253.00 \$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

<u>Organismes</u>	<u>Fonction / comité</u>	<u>Jeton de présence</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL)		204.00 \$		
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Comité	85.00 \$		
<i>Conseiller</i>				
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Comité de vigilance	85.00 \$		
MRC d'Antoine-Labelle	Délégué sur le Comité aviseur local de la Rouge Matawin		74.30 \$	37.15 \$
MRC d'Antoine-Labelle	Délégué à la Table d'harmonisation Parc national du Mont-Tremblant		74.30 \$	37.15 \$
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL)		76.95 \$		

Liste des contrats

Tel que requis par la loi, je dépose au bureau du greffier pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1^{er} novembre 2011. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Orientations générales des budgets 2013 et des prochains programmes triennaux d'immobilisations

Nous sommes à élaborer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013. Le but recherché est d'augmenter le moins possible la charge des contribuables. Bien sûr, certaines dépenses sont incompressibles et hors de notre ressort, mais nous comptons réduire les dépenses afin d'atteindre nos objectifs.

Nous devons composer avec une augmentation des coûts de l'électricité, de la gestion des matières résiduelles, de la contribution pour les services policiers de la Sûreté du Québec et avec d'autres dépenses qui demeurent incompressibles. De plus, les négociations de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2011 se poursuivent et auront, certainement, un impact sur le prochain budget. Toutes ces dépenses ne peuvent être absorbées sans aucune répercussion sur le compte de taxes.

Nous sommes à l'affut des nouvelles subventions disponibles qui sont des sources de revenus potentielles.

Nous prévoyons prioriser les projets suivants :

- ❖ Finaliser la politique familiale
- ❖ Ajout d'un 3^e puits
- ❖ Mise en place d'un comité pour la construction de logements pour les aînés
- ❖ Ajout d'une station de surpression pour l'eau potable
- ❖ Bouclage du réseau d'aqueduc au sud dans le secteur L'Annonciation
- ❖ Améliorations du réseau routier
- ❖ Affichage directionnel et autres suite à la réalisation de la voie de contournement
- ❖ Participation à un comité en vue d'obtenir la construction d'une nouvelle école secondaire pour conserver et attirer les familles dans la MRC d'Antoine-Labelle
- ❖ Rénovation du bloc de services pour le Village-relais.

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2013 dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Je profite de l'occasion pour vous inviter à assister à la présentation des budgets 2013 (Agglomération et Ville), le 17 décembre prochain à compter de 19 heures.

Déborah Bélanger, mairesse;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

410/05-11-12

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption des prévisions budgétaires 2013 et du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2013, 2014 et 2015 au 17 décembre 2012 à 19h30.

ADOPTÉE

411/05-11-12

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu :

- lundi le 14 janvier 2013 à 19h30
- lundi le 4 février 2013 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19h30
- lundi le 4 mars 2013 à 19h30
- mardi le 2 avril 2013 à 19h30
- lundi le 6 mai 2013 à 19h30
- lundi le 3 juin 2013 à 19h30
- mardi le 2 juillet 2013 à 19h30
- lundi le 5 août 2013 à 19h30
- mardi le 3 septembre 2013 à 19h30
- lundi le 7 octobre 2013 à 19h30
- lundi le 18 novembre 2013 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19h30
- lundi le 2 décembre 2013 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19h30

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

De préciser que lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19h30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville prévue à la présente résolution, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

412/05-11-12

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux de l'hôtel de ville, des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique, ainsi que le Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 24 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement.

Que la bibliothèque du secteur L'Annonciation/Marchand soit fermée du 23 décembre au 26 décembre 2012 inclusivement et du 30 décembre 2012 jusqu'au 2 janvier 2013 inclusivement.

Que la bibliothèque du secteur Sainte-Véronique soit fermée du 22 décembre 2012 au jusqu'au 8 janvier 2013 inclusivement.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2012 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2013.

ADOPTÉE

413/05-11-12

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

- M. Normand Gravel, du 1^{er} janvier au 28 février 2013
- M. Denis Lacasse, du 1^{er} mars au 30 avril 2013
- Mme Diane Gargantini, du 1^{er} mai au 30 juin 2013
- M. Normand Girouard, du 1^{er} juillet au 31 août 2013
- M. André Tremblay, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2013.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Déborah Bélanger, mairesse, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt et elle revient après à son poste.



No de résolution
ou annotation

414/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Simon de la Durantaye, à titre de chauffeur, opérateur, journalier et chauffeur journalier, poste temps complet, à compter du 24 septembre 2012;
- Mme Nicole Meilleur, à titre de préposée au comptoir de prêt, poste temps partiel régulier, à compter du 9 octobre 2012;
- M. Patrick Morin, à titre de chauffeur, opérateur, journalier et chauffeur journalier, poste régulier temps complet, à compter du 10 septembre 2012;
- M. Richard Nadeau, à titre de chauffeur journalier - loisirs et voirie CSCVR, poste temporaire, à compter du 4 octobre 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

415/05-11-12

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Mme Chantal Brosseau, rétroactivement au 30 août 2012, la classe salariale 9 échelon 4, dans son poste à temps complet de technicienne comptable.

ADOPTÉE

416/05-11-12

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'accorder à M. Johnny Durand, rétroactivement au 17 juin 2012, les classes salariales 7 et 4 échelon 3, dans son poste à temps complet de chauffeur, opérateur et journalier et chauffeur journalier.

ADOPTÉE

417/05-11-12

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la participation du conseiller, M. Normand Gravel, à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant eu lieu le 27 octobre 2012 à Sorel-Tracy.

D'entériner le remboursement des frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

418/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU DÉVOILEMENT OFFICIEL DE LA 7^e ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et du conseiller, M. Yves Sigouin, au dévoilement officiel de la 7^e édition des Fleurons du Québec devant avoir lieu le 15 novembre 2012 à Saint-Hyacinthe.

D'autoriser le remboursement des frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

419/05-11-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-06 : BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD : APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 DU 1^{er} NOVEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 daté du 1^{er} novembre 2012 préparé par la firme d'ingénieurs GENIVAR relatif à l'appel d'offres numéro 2012-06 de la Ville concernant le bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 391/10-10-12 adoptée à la séance du 10 octobre 2012 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

ADOPTÉE

420/05-11-12

VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'octroyer à la compagnie « Cimco Réfrigération » le contrat de visites préventives, pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} septembre 2012 au 30 septembre 2013, pour le système frigorifique et pour d'autres équipements au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, au montant total de 7 740,00 \$ plus les taxes applicables, conformément au document contractuel de cette entreprise daté du 17 octobre 2012.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

421/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2012-01 : CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014 : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 258/03-07-12

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-01 pour la conciergerie d'édifices municipaux, le conseil municipal, par la résolution numéro 086/05-03-12 adoptée à la séance du 5 mars 2012, a adjugé le contrat relatif à la conciergerie des six (6) édifices municipaux suivants de la Ville à Mme Line Isabelle, étant la seule soumissionnaire conforme, au prix forfaitaire de 71 352,00 \$ plus les taxes applicables, tel montant réparti mensuellement comme suit, plus les taxes applicables :

➤ hôtel de ville :	815,00 \$
➤ édifice Félix-Gabriel-Marchand :	718,00 \$
➤ bureau municipal du secteur Sainte-Véronique :	335,00 \$
➤ bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand :	385,00 \$
➤ bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique :	335,00 \$
➤ salle municipale du secteur Sainte-Véronique :	385,00 \$
total mensuel :	2 973,00 \$

tel contrat étant pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014, et devant être payé à l'artisan à raison de vingt-quatre (24) paiements égaux, effectués une fois par mois soit le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter de mai 2012;

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de cette résolution, le 1^{er} juillet 2012, la Ville a ajouté une certaine superficie aux travaux de conciergerie à effectuer au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique, soit pour les nouveaux locaux aménagés au 1^{er} étage de cet édifice, et par ce fait, le conseil municipal, par la résolution numéro 258/03-07-12, adoptée à la séance du 3 juillet 2012, a ajouté au contrat initial de conciergerie de Mme Line Isabelle un montant forfaitaire de 1 130,96 \$ plus les taxes applicables, soit l'ajout d'un montant de 53,86 \$ par mois plus les taxes applicables devant être payé à l'artisan à raison de vingt-et-un (21) paiements égaux, le tout couvrant ainsi la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que, par lettre du 17 août 2012, Mme Line Isabelle a fait part à la Ville qu'elle refusait la modification au contrat initial aux montants identifiés à la résolution numéro 258/03-07-12;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et Mme Line Isabelle se sont entendus sur un montant forfaitaire de 720,00 \$ plus les taxes applicables à ajouter au contrat initial de conciergerie pour les trois (3) mois suivants, juillet, août et septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 258/03-07-12 adoptée à la séance du 3 juillet 2012.

De modifier la résolution numéro 086/05-03-12, adoptée à la séance du 5 mars 2012, de manière à ajouter au contrat initial de conciergerie de Mme Line Isabelle un montant de 240,00 \$ par mois plus les taxes applicables pour les mois de juillet, d'août et de septembre 2012 et couvrant ainsi la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012, soit un montant forfaitaire de 720,00 \$ plus les taxes applicables devant être payé à l'artisan en un (1) seul versement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

M. le conseiller André Tremblay présente ce projet de règlement en mentionnant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie vise à véhiculer les valeurs suivantes auprès des employés de la Ville :

- 1° l'intégrité;
- 2° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 3° le respect envers les autres employés, les élus de la Ville et les citoyens;
- 4° la loyauté envers la Ville;
- 5° la recherche de l'équité;
- 6° l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Ville.

Les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider la conduite des employés de la Ville.

Ce code d'éthique et de déontologie vise notamment à prévenir :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

422/05-11-12

APPROBATION DE L'ACCORD DU SERVICE D'ENTRAIDE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ÉTABLISSEMENT LA MACAZA

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'Accord de Service d'entraide de protection contre les incendies devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et l'Établissement La Macaza, tel que rédigé.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ledit accord, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

423/05-11-12

MODIFICATION DES TERMES DE L'ENTENTE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR LE SECTEUR DU LAC MCCASKILL

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2012-10-331 adoptée à la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012, le conseil de la Municipalité de L'Ascension a approuvé les modifications effectuées à l'entente en incendie pour le secteur du lac McCaskill, soit pour la durée de l'entente, ainsi que les modalités de renouvellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les modifications effectuées à l'entente en incendie à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension pour le secteur du lac McCaskill. Les changements apportés ont trait à la durée de l'entente qui sera désormais d'un (1) an, comparativement à cinq (5) ans, ainsi qu'aux modalités de renouvellement. À ce titre, l'entente sera modifiée afin de stipuler que le renouvellement se fera automatiquement, à moins que l'une des municipalités n'avise au moins trois (3) mois avant la fin de l'entente et non six (6) mois, comme c'est le cas présentement, l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin, et ce, par courrier recommandé ou certifié.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

424/05-11-12

DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL À L'ASCENSION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du Lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour l'année 2012-2013 au taux de 3 095,50 \$ du kilomètre.

ADOPTÉE

425/05-11-12

APPROBATION DE L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-LANTHIER EST ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-BLANC

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2012-10-333 adoptée à la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012, le conseil de la Municipalité de L'Ascension a approuvé les modalités de l'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension concernant le déneigement d'une partie du chemin du Lac-Lanthier Est et le déneigement d'une partie du chemin du Tour-du-Lac-Blanc, sur les territoires respectifs de la Municipalité de L'Ascension et de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension concernant :

- le déneigement, par la Ville de Rivière-Rouge, d'une partie du chemin du Lac-Lanthier Est jusqu'à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac-Blanc sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

et

- le déneigement, par la Municipalité de L'Ascension, d'une portion similaire, qui, partant de l'intersection du chemin du Lac-Lanthier Est, se rendra jusqu'à la fin du chemin du Lac-Lanthier Est sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer les documents requis pour donner plein effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

426/05-11-12

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2012-2013 : SUBVENTION DE 54 000,00 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemins ont été réalisés sur les chemins Fex, Lalonde et du Lac-Marsan Ouest pour un montant de 112 888,50 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Fex, Lalonde et du Lac-Marsan Ouest pour un montant subventionné de 54 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

427/05-11-12

RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LE TRANSPORT COLLECTIF INTERMUNICIPAL DES LAURENTIDES (TCIL)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal donne son accord au Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour la poursuite des circuits d'autobus Rivière-Rouge/Mont-Tremblant du Transport collectif intermunicipal des Laurentides, et ce, pour une période d'un (1) an et que les coûts associés à cette reconduction d'entente soient partagés à part égale avec la MRC des Laurentides dans une proportion de 50 % chacun.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 376/01-10-12 adoptée à la séance du 1^{er} octobre 2012.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

428/05-11-12

ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au montant total, en recettes et en dépenses, de quatre millions sept cent soixante-quatorze mille soixante-deux dollars (4 774 062,00 \$).

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

429/05-11-12

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES CONCERNANT LA FRÉQUENCE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de réviser la fréquence de vidange des fosses septiques en y augmentant les délais (telle demande étant formulée à la résolution 2012-08-273 du 13 août 2012 de la Municipalité de L'Ascension);

ATTENDU que certains de leurs arguments ne représentent pas la réalité de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'appuyer, en partie, la Municipalité de L'Ascension dans sa demande auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à l'effet que celui-ci procède à une révision concernant la fréquence de vidange des fosses septiques, exigée à l'article 13 du règlement Q-2, r.22.

ADOPTÉE

430/05-11-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 33, rang F du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 0135-86-1274 (ci- après appelé « *la Propriété* »), est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge afin de procéder à la démolition de l'agrandissement de la galerie en bande riveraine, de la toiture et du garde-corps de la galerie existante;

ATTENDU que par l'entremise de ses inspecteurs, la Ville a constaté, en suivi du dossier, que le propriétaire a réalisé ou permis que soit réalisé d'autres travaux, et ce, sans avoir obtenu au préalable les permis et autorisations requises;

ATTENDU que la Ville ne peut tolérer cette contravention à ses règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

431/05-11-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS : MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 314/06-08-12

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant partie du lot 49A, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9841-64-6595, (ci- après appelé « *la Propriété* »), est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que la résolution numéro 314/06-08-12, adoptée à la séance du 6 août 2012, doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 314/06-08-12 adoptée à la séance du 6 août 2012.

ADOPTÉE

432/05-11-12

FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2013 (VENTES DE GARAGE)

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville de Rivière-Rouge précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2013, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 17, 18, 19 et 20 mai 2013;
- les 26, 27, 28 et 29 juillet 2013;
- les 30 et 31 août 2013 et les 1^{er} et 2 septembre 2013.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

433/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS : MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 186/07-05-12

ATTENDU que les lots plus amplement connus et désignés comme étant une partie du lot 53 et une partie du lot 53-21, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour les matricules 9842-98-2021 et 9842-87-9069, (ci- après appelés « *la Propriété* »), sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que la résolution numéro 186/07-05-12, adoptée à la séance du 7 mai 2012, doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 186/07-05-12 adoptée à la séance du 7 mai 2012.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

434/05-11-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR « OPÉRATION NEZ ROUGE »

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 200,00 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge » pour l'organisation et la tenue de leurs activités en 2012.

ADOPTÉE

DIVERS

435/05-11-12

DEMANDE POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la position avantageuse de la Ville de Rivière-Rouge qui se situe à mi-chemin entre la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Mont-Tremblant, dans la MRC d'Antoine-Labelle, lui permettant de ce fait de desservir la région des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est la première à avoir adopté un Plan Vert dans toute la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Ville comporte plusieurs bassins versants comprenant lacs et rivières avec les mesures environnementales que cela implique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que le territoire comporte des parcs régionaux et provinciaux;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge se situe la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qui dispense des services d'enfouissement des déchets pour trente-cinq (35) municipalités des Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'aéroport international de La Macaza-Mont-Tremblant se situe dans l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le plus près de la Ville de Rivière-Rouge se situe à Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la vision du gouvernement du Québec concernant l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les enjeux environnementaux des Hautes-Laurentides militent en faveur de l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est disposée à fournir gratuitement un bureau pour ce service à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT l'importance de la décentralisation des services en région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'ouverture d'un bureau du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à Rivière-Rouge.

De transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public.

436/05-11-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 20 novembre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Octroi de contrat;
2. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

3. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel pour les essais et contrôles par un laboratoire.

Il est 21h15.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux